



Pour l'égalité des droits, éliminons l'apartheid !
Un mouvement international aux côtés du peuple palestinien

Le droit international reconnaît

- > Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- > L'interdiction de la discrimination raciale, de l'apartheid, du génocide, de l'annexion, de l'agression et de la torture
- > Les États ont l'obligation de veiller à ce que les autres États respectent le droit international

Il est temps de mettre fin à l'impunité d'Israël!

- > La France doit reconnaître que le régime israélien à l'égard du peuple palestinien est un régime d'apartheid
- > Ratifier la Convention sur l'élimination du crime d'apartheid
- > Intervenir aux Nations unies pour la réouverture du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et du Centre des Nations unies contre l'apartheid
- > Soutenir la Cour pénale internationale (CPI) dans son enquête sur les crimes commis en Territoire palestinien occupé

Avec ses partenaires européens, la France a l'obligation d'agir concrètement contre les violations du droit.

Elle doit :

- > Exclure du marché français tous produits et services provenant des colonies israéliennes, et demander qu'ils soient exclus du marché européen;
- > Mettre fin aux coopérations militaires et sécuritaires avec Israël, qui rendent la France complice de l'oppression que subit le peuple palestinien;
- > Se tourner enfin vers les sanctions, en agissant pour que l'Union européenne suspende l'accord d'association UE-Israël.

Signez l'appel au Président de la République!

Pour en savoir plus : www.france-palestine.org
ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ
 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
 Tél. : 01 43 72 15 79
afps@france-palestine.org
 Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#) @AFPSOfficiel



ISRAËL - PALESTINE
RÉCONNAÎTRE L'APARTHEID
LE COMBATTRE - L'ÉLIMINER



#ThisIsApartheid

Qu'est-ce que l'apartheid?

Le terme d'apartheid renvoie au régime de ségrégation raciale qui a sévi jusqu'en 1991 en Afrique du Sud. L'apartheid est défini en droit international.

Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973 : « le crime d'apartheid est constitué par les actes inhumains commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci. »

Le Statut de Rome de 1998 – qui institue la Cour pénale internationale – définit l'apartheid comme un crime contre l'humanité. Il s'agit des « actes inhumains commis dans le contexte d'un régime institutionnel d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre et commis avec l'intention de maintenir ce régime ».

Israël : un régime d'apartheid!

Tribunal Russel pour la Palestine (2011) : il reconnaît que le système législatif israélien octroie un statut privilégié aux Juifs et que l'apartheid israélien s'étend au peuple palestinien dans son ensemble.

Le Comité pour l'élimination des discriminations raciales de l'ONU (2019) reconnaît à la demande des ONG palestiniennes la continuité des pratiques de ségrégation raciale et d'apartheid visant les Palestiniens.

Le rapport de l'ONG israélienne B'Tselem (2021) dénonce un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain et le nomme apartheid.

Israël a bien mis en place et maintient un régime institutionnalisé de domination raciale et de répression du peuple palestinien : c'est un apartheid.

Ce régime d'apartheid – crime contre l'humanité – est le cadre dans lequel Israël commet ses violations systématiques des droits humains contre le peuple palestinien.

La population palestinienne (en Israël ou en Territoire palestinien occupé, réfugiée ou en exil) est victime de transferts forcés de population de la part d'Israël, ce qui constitue un crime contre l'humanité. Les démolitions de maisons sont un instrument central de la politique d'apartheid.
#ThisIsApartheid



DISCRIMINÉ·ES FRAGMENTÉ·ES PERSÉCUTÉ·ES

Fondements et enracinement du régime d'apartheid

Prendre la terre et pas la population : une appropriation systématique par Israël des terres et des biens palestiniens

Depuis sa création, Israël a édicté toute une série de lois, de règlements et de pratiques liés à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination.

Ce système légal et administratif a institutionnalisé les discriminations entre citoyens juifs et non-juifs, enraciné la suprématie des uns sur les autres, jusqu'à ne reconnaître le droit à l'autodétermination qu'au seul « peuple juif » et à inscrire la colonisation comme valeur nationale de l'État d'Israël. C'est précisément ce qui est inscrit dans la loi sur l'État nation votée en juillet 2018.

Concrètement?

- > Déni du droit au retour des réfugié·es palestinien·nes et des déplacé·es à l'intérieur d'Israël
- > Privation de la liberté de mouvement et entrave à fonder une famille
- > Colonisation et ségrégation
- > Démolitions de maisons, planifications discriminatoires et transfert forcé des Palestinien·nes
- > Occupation militaire, contrôle des terres et des ressources naturelles

Ces politiques et règlements, institutionnalisés dans le droit israélien, constituent le régime d'apartheid contre le peuple palestinien dans son ensemble, qu'il se trouve en Territoire palestinien occupé, en Israël ou en exil.

La création d'un environnement coercitif (punitions collectives, torture, répression et incarcération arbitraire de masse), les discours de haine et d'incitation à la haine raciale, permettent à Israël de maintenir l'oppression et la domination des Palestinien·nes.

Un cadre juridique différencié : un peuple fractionné

Rapport Falk-Tilley (2017) : Israël a fragmenté le peuple palestinien en quatre domaines géographiques, juridiques et politiques distincts. Cette fragmentation stratégique du peuple palestinien par Israël constitue le principal outil par lequel il a mis en œuvre son régime d'apartheid et qui lui permet de le maintenir.

Cette fragmentation :

> Maintient les Palestinien·nes dans une situation où ils ne peuvent pas se déplacer, se rencontrer, vivre ensemble, exercer leurs droits collectifs, en particulier le droit à l'autodétermination.

> Permet à Israël de masquer la continuité historique et géographique du régime d'apartheid.



Gaza est soumis à un blocus inhumain et à des bombardements
#ThisIsApartheid



La colonisation est une « valeur » inscrite dans la loi constitutionnelle israélienne. Déposséder, expulser, s'appropriier les terres et biens des Palestinien·nes

#ThisIsApartheid



Mur de l'apartheid : entrave à la liberté de mouvement, séparation, isolement, accaparement des terres. Le mur construit par Israël dans le Territoire palestinien occupé est un symbole de l'apartheid
#ThisIsApartheid

